Ville de VRIGNE AUX BOIS - Commune Nouvelle **Service périscolaire**

PLANNING MENSUEL

Identité de l'enfant

Nom :..... Prénom :.....

Ecole :..... Classe :.....

Instituteur :.....

OCTOBRE 2025 Mensuel

JOUR	PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI	
				MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30
*Repas tirés du sac le Mercredi					
LUNDI 29 Septembre					
MARDI 30 Septembre					
MERCREDI 01					
JEUDI 02					
VENDREDI 03					
LUNDI 06					
MARDI 07					
MERCREDI 08					
JEUDI 09					
VENDREDI 10					
LUNDI 13					
MARDI 14					
MERCREDI 15					
JEUDI 16					
VENDREDI 17					

Vacances de Toussaint du Samedi 18 Octobre au Lundi 03 Novembre

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.
Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).
Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Date :

Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au : **Jeudi 25 Septembre 2025***

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf des Ardennes
CETTE STRUCTURE BÉNÉFICIE DU SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF DES ARDENNES

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires